

Image not found or type unknown



Le loyer après 30 ans de location

Par **ElleG**, le **06/03/2012** à **02:08**

Bonjour,
Nous habitons un logement depuis bientôt 30 ans (avril 1982). J'ai entendu dire qu'après 30 ans le locataire ne paye plus qu'un loyer symbolique. Je n'ai trouvé aucunes informations sur le sujet, peut-etre pourriez-vous m'éclairer?
Merci d'avance.
Portez-vous bien,
Cordiamement.
Elle G

Par **titchoubello**, le **06/03/2012** à **08:13**

Bonjour,
cela ne concerne pas les locataires de logements mais les baux de construction et plantations d'autrui.
Cordialement

Par **ElleG**, le **08/03/2012** à **01:31**

Merci. Donc celà signifie que le loyer restera le même et pas d'avantages particuliers...